Ecrit par Echo du Mardi le 13 octobre 2023

(Vidéo) Les actualités de Saint-Rémy-de-Provence

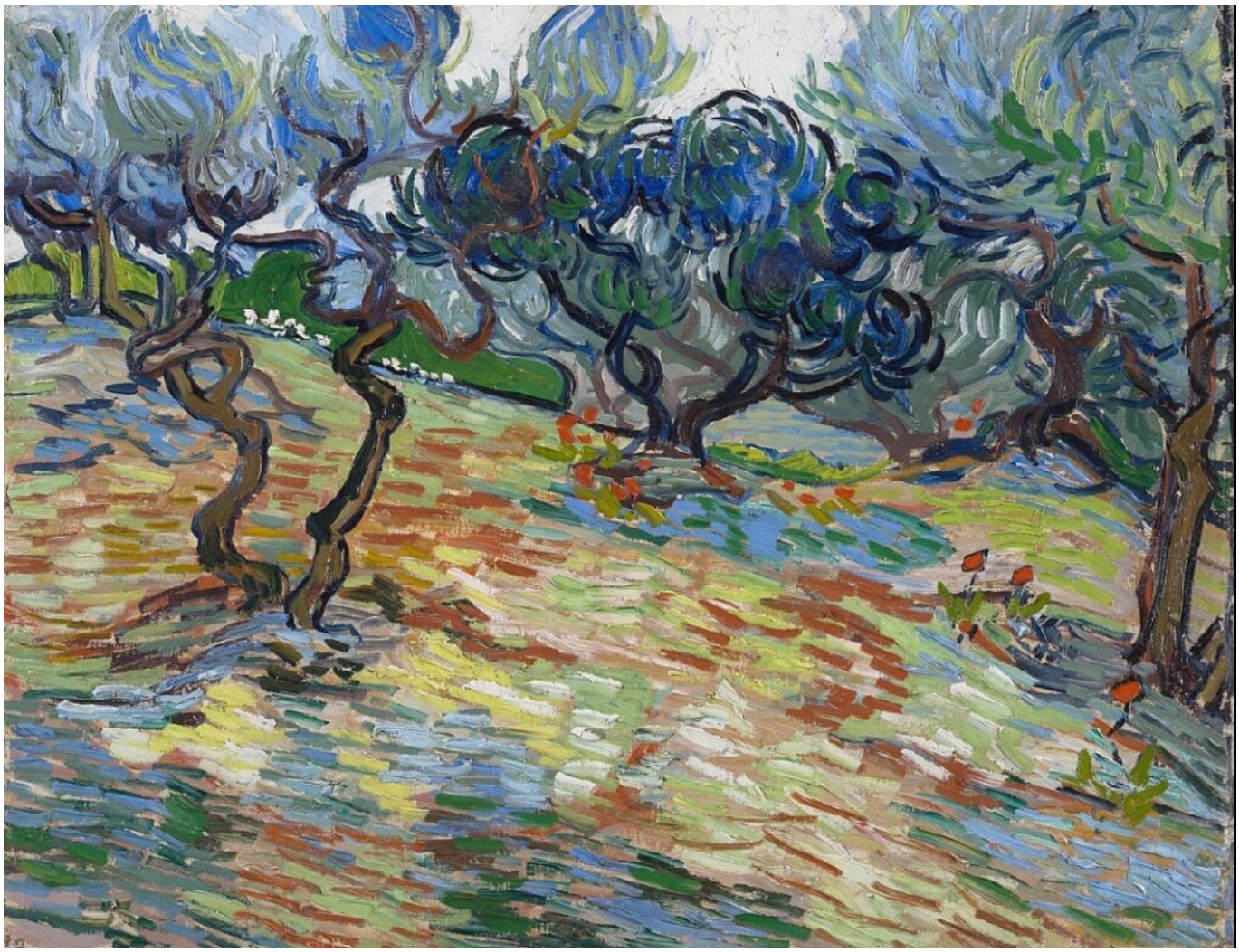

Inauguration de la centrale photovoltaïque lundi 16 octobre

Les Saint-Rémois sont chaleureusement invités à l'inauguration de la centrale solaire photovoltaïque de Saint-Rémy-de-Provence au chemin des Méjades (sur le site de l'ancienne décharge municipale), le lundi 16 octobre 2023 à 17h, suivie du verre de l'amitié à 18h salle de la Gare (place du Général-de-Gaulle).

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 13 octobre 2023

Ce nouvel équipement, achevé à l'été 2022, construit et exploité par Provence Éco Énergie et Corfu Solaire, filiale du groupe Terre et Lac. Avec 12 500 panneaux photovoltaïques, la centrale produit en un an environ 6 500 MWh par an, soit la consommation d'environ 1 380 foyers, et permet d'éviter l'émission de 4 841 tonnes de CO2. Les habitants de Saint-Rémy avaient eu la possibilité d'investir dans ce projet de développement durable par le biais d'un financement participatif.

Ecrit par Echo du Mardi le 13 octobre 2023

Budget participatif, déposez votre projet

La ville de Saint-Rémy-de-Provence lance la 3e édition de son budget participatif. Du 13 octobre au 3 décembre 2023, les Saint-Rémois pourront déposer de nouveaux projets sur la plateforme numérique collaborative.

10 projets lauréats ont été retenus lors de la 2e édition du budget participatif et seront réalisés dans les 2 prochaines années. Pour cette 3e édition, le budget participatif va permettre de développer de nouveaux projets imaginés et portés par des citoyens saint-rémois. Cette année encore, **300 000€** du budget d'investissement annuel de la ville ont été réservés à leur réalisation. Et vous, que feriez-vous pour votre ville avec cette somme ? Faites part de votre idée d'investissement en déposant un projet ! Chaque idée est ensuite étudiée, puis soumise au vote de tous les Saint-Rémois.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 13 octobre 2023

Et faites partie de la commission
Une commission de 16 personnes est chargée de vérifier la recevabilité des projets déposés (sur la base du règlement) et de valider les résultats des votes.

La notion de citoyenneté et de co-construction doit être valable tout au long des étapes de ce budget participatif. Il a donc été imaginé qu'un panel représentatif de la population, constitué en commission, contribue à l'arbitrage relatif à la recevabilité et l'éligibilité des projets.

Cette instance est composée de 6 personnes issues d'un tirage au sort parmi une liste de volontaires. Les personnes ayant un mandat local ne peuvent pas candidater. Dans la mesure du possible, la parité en termes de sexe et tranche d'âge sera respectée lors de ce tirage au sort. La liste des candidats à cette commission doit être finalisée avant le début de la phase d'analyse.
La chargée de mission Participation citoyenne et démocratie participative en tant que pilote du dispositif et modératrice. Les responsables des services (ou leur représentant) : direction générale, marché, finances, technique et urbanisme, légitiment à se prononcer sur les critères de recevabilité juridique, technique, et financière. 4 élus du Conseil Municipal volontaires pour participer, au prorata de leur représentativité en Conseil Municipal. Pour des questions de neutralité, ces derniers n'ont qu'une voie consultative au sein de la commission. Ils s'assurent également que le cadre est respecté. Soit un total de 16 personnes.

Cependant, la commission n'a pas vocation à se prononcer sur la pertinence du projet mais seulement sur sa recevabilité sur la base de critères objectifs définis dans le règlement.

À l'issu de la phase de vote, la commission se réunit pour approuver les résultats avant présentation de ces derniers en Conseil Municipal.
Si vous souhaitez candidater pour faire partie de la commission c'est ici.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 13 octobre 2023

Obligations légales de débroussailler
Débroussailler est une obligation légale. C'est surtout la manière la plus efficace de prévenir les feux de forêts, de limiter la propagation des incendies, de protéger les biens, les personnes… et les Alpilles.

Dans ce but, depuis début octobre et jusqu'à mi-novembre, la ville s'acquitte de ses **obligations légales de débroussaillement** (OLD) le long du Chemin des Guillots, de la Voie Aurélia, du Chemin du Mas du Rouge et du Chemin de la Pistole/Bagatelle. Le public circulant à proximité est prié de faire preuve de vigilance.

Saint-Rémy-de-Provence - Mise en oeuvre des OLD communales, 4 ème tranche
Vue d'ensemble

En parallèle, l'écogarde municipal va entamer dès cet automne un nouveau cycle de contrôle des OLD chez les propriétaires privés. La précédente campagne, entre 2017 et 2023, a permis de contrôler 759 propriétés situées dans le territoire concerné par le risque incendie ; 88% des propriétés étaient conformes, ce qui est un excellent chiffre. Merci aux propriétaires d'avoir joué le jeu !
Mireille Hurlin

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !